

**OBJET SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
2010-2013 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)
DE LA REUNION ET LA VILLE DE SAINT-DENIS**

SAINT-DENIS POUR TOUS ET PAR TOUS

Le conseil municipal lors de sa séance du 20 novembre 2010 a autorisé le Maire a signé le Contrat Enfance Jeunesse - CEJ pour la période 2010/2013.

Le Contrat Enfance Jeunesse répond à 2 objectifs :

- 1) favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
 - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis
 - un encadrement de qualité,
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
 - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.
- 2) contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société en favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Sur le volet enfance l'objectif de la ville dans le cadre de ce dispositif est de créer 300 places supplémentaires sur le territoire.

Lors de la signature du contrat 242 places ont été identifiées et par avenant, la ville pouvait intégrer d'autres porteurs de projet dans la limite de l'objectif fixé dans ce dispositif.

Pour l'année 2012 :

Pour l'intégration des 4 places supplémentaires créées à la crèche les Zinnias à compter du 1er avril 2012 pour une subvention demandée de 13 870.91 € avec une participation de la CAF à hauteur de 11 786, 44 € dont 8 643, 62 € au titre de la PS enfance et 3 142, 82 € du contrat de rattrapage soit une participation de la commune de 2084.47 €.

Rapport n° 12/7-20

Pour l'année 2013 :

Pour l'intégration des 4 places supplémentaires créées à la crèche les Zinnias pour une subvention demandée de 15 991.51 € avec une participation de la CAF à hauteur de 13 604, 84 € dont 9 977, 15 € au titre de la PS enfance et 3 627, 69 € du contrat de rattrapage soit une participation de la commune de 2386.67 €.

Pour l'intégration des 8 places supplémentaires créées à la crèche les Chérubins à compter du 1er janvier 2013 pour une subvention demandée de 22 340,00 € avec une participation de la CAF à hauteur de 19 070, 00 € dont 13 995, 71 € au titre de la PS enfance et 5 074, 29 € du contrat de rattrapage soit une participation de la commune de 3270 €.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- de valider l'avenant du contrat enfance jeunesse,
- de valider les actions des 2 nouveaux porteurs de projet,
- d'attribuer une subvention de 29 862.42 € à l'association les Zinnias et une subvention de 22 340,00 € à l'association les Chérubins au titre du CEJ,
- de m'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12720-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

**OBJET SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)
2010-2013 ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)
DE LA REUNION ET LA VILLE DE SAINT-DENIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 12/7-20 du Maire ;

Sur le rapport de Madame Marie-Annick ANDAMAYE, 15^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- ARTICLE 1** Valide l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.
- ARTICLE 2** Valide les actions des 2 nouveaux porteurs.
- ARTICLE 3** Attribue une subvention de 29 862.42 € à l'association les Zinnias et une subvention de 22 340,00 € à l'association les Chérubins au titre du CEJ.
- ARTICLE 4** Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.
- ARTICLE 5** Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Etablissement d'accueil du jeune enfant – Action nouvelle
(Halte garderie collective/ parentale, crèche collective/parentale, multi accueil, multi accueil parental, micro crèche, micro crèche parentale, jardin d'enfants)

❖ **Identification**

Type d'accueil	Crèche collective
Nom de la structure	Les Zinnias
Adresse/ localité de la structure	30 rue d'Après – Saint Denis
Nom du Gestionnaire porteur du projet	Les Zinnias
Adresse du gestionnaire	17 A route de la rivière des pluies – Rés La Tonnelle – Ste Clotilde
Partenaire du Cej qui finance	Collectivité territoriale – commune Saint Denis

❖ **Nature du Projet**

Objectifs généraux du projet d'action : (ex : Constats issus du diagnostic, problématique, public visé, partenariat, place des usagers....)

Offrir 4 places supplémentaires aux familles.

Offrir un accueil personnalisé qui garantisse la sécurité affective des enfants, un accueil qui nourrisse leur vitalité découvreuse, qui respecte leur dignité, et, où les places et fonctions des parents et des personnels qui entourent l'enfant soient clairement définies.

Respecter le rythme de chaque enfant et assurer sa sécurité au sein de la crèche.

Descriptif opérationnel du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...)

- Faciliter et accompagner la séparation
- Apporter des repères et respecter le rythme de l'enfant
- S'adapter aux besoins de la famille et établir une relation de confiance
- Favoriser l'acquisition de l'autonomie
- Accompagner la socialisation et l'appréhension des règles
- Pour atteindre ces objectifs, un ensemble d'activités est proposé aux enfants ainsi qu'aux parents : des ateliers dirigés, des activités d'expression, l'éveil moteur, le salon lecture, les journées thématiques, les sorties....

Critères d'évaluation (ex : favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap, favoriser la mixité sociale, équilibre budgétaire, mis en œuvre effective du projet)

Conformité des lieux d'accueil

Favoriser la mixité sociale

Respect du règlement intérieur de fonctionnement et du contrat d'accueil

Equilibre financier de la structure

❖ **Activité :**

Date de l'extension de l'accueil : 5 places supplémentaires à compter du 01-04-2012

	2012	2013		
Capacité théorique				
Nombre de jours de fonctionnement par an	180	245		
Amplitude d'ouverture par jour	10h30	10h30		
*Nombre d'heures d'ouverture par an	1 890.00	2 572.50		
<u>Nombre de places PMI après extension</u>	4	4		
Capacité théorique ¹	7 560.00	10 290.00		
Prévisions d'activité				
Nombre d'heures enfant payés par les familles (moins de 4 ans)	5 319	7 245		
Nombre d'heures enfant payés par les familles (4-6 ans)	/	/		
Nombre total d'heures enfant payés par les familles	5 319	7 245		
Taux d'occupation ²	70.36%	70.41%		

❖ **Données financières :**

	2012	2013		
Charges				
Personnel	20 624.50	25 317.50		
Autres charges	16 581.03	22 437.35		
Total Charges	37 205.53	47 754.85		
Produits				
Participations Familiales	6 383.16	8 694.00		
PSU / PSO	16 951.46	23 069.34		
Autres Subventions	0.00	0.00		
Subvention Municipalité	13 870.91	15 991.51		
Subvention Conseil Général	0.00	0.00		
Total Produits	37 205.53	47 754.85		
Prix de revient par acte	8.74	8.24		

¹ Nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées.


Acquies de réception en matière d'exercice civil d'ouverture de l'activité >= 70%

974-219740113-20121215-12720-3-DE

Date de réception préfecture : 26/12/2012

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12720-3-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012


Gilbert ANNETTE

Etablissement d'accueil du jeune enfant – Action nouvelle
(Halte garderie collective/ parentale, crèche collectif/parentale, multi accueil, multi accueil parental, micro crèche, micro crèche parentale, jardin d'enfants)

❖ **Identification**

Type d'accueil	CRECHE COLLECTIVE
Nom de la structure	Association « LES CHERUBINS »
Adresse/ localité de la structure	33 B Allée Avé Maria – 97400 -SAINT DENIS
Nom du Gestionnaire porteur du projet	ASSOCIATION Notre Dame des Enfants
Adresse du gestionnaire	33Ruelle AVE MARIA – 97400 – SAINT DENIS
Partenaire du Cej qui finance	COMMUNE DE SAINT-DENIS - CAF

❖ **Nature du Projet**

I. Objectifs généraux du projet d'action

Nous constatons aujourd'hui une augmentation de la croissance démographique à la Réunion (environ 15 000 naissances par an), et les listes d'attente pour bénéficier d'une place en structure de garde s'allongent et ne sont pas satisfaites. C'est pourquoi, l'association NOTRE DAME DES ENFANTS s'est restructurée en immatriculant deux crèches « Les Petits Anges » et « Les Chérubins » afin de tenir compte de cette situation conjoncturelle.

Par conséquent, la création de nouvelles places d'accueil semble inéluctable si nous voulons continuer à assurer l'accueil des enfants et remplir notre mission d'accompagnement des parents et d'éducation des enfants.

Ce nouveau projet chez « LES CHERUBINS » est important pour des raisons éducatives, sociales, familiales et d'équilibre budgétaire.

Raisons éducatives et sociales

Ces nouvelles places continueront de donner aux enfants quelque soit leur milieu socioculturel, un développement et un épanouissement éducatif afin d'intégrer au mieux une scolarité pour une meilleure intégration sociale. Nous pensons, que chaque enfant de la Réunion, passant par la crèche reçoit les bases éducatives et hygiéniques du futur citoyen de demain.

L'espace de vie qui leur est proposé, est aussi un lieu d'expérimentation, de confrontation et de consolidation des apprentissages de la vie en communauté et de socialisation. Sachant l'importance des apprentissages aux premiers âges de la vie, l'association veut continuer sa démarche quant au développement de l'enfant ainsi que dans l'accompagnement des parents de la ville de Saint-Denis.

Commune de SAINT-DENIS

Raisons familiales

L'apport de ces nouvelles places répondra immédiatement et efficacement à la demande des parents.

L'association « LES CHERUBINS » veut aussi renforcer l'aide aux familles dans le cadre de la parentalité. L'échange-dialogue « Parents » et « Responsables techniques de la Petite Enfance » apportera une meilleure lisibilité de la problématique de vie des familles, familles monoparentales, jeunes filles-mères isolées et autres situations difficiles de notre monde actuel. C'est pourquoi, l'association, vivant au plus près de ces parents, apportera sa contribution dans la recherche d'une mixité sociale des parents et d'une écoute personnalisée plus concrète.

Raisons politiques

Depuis 1978, l'association a toujours voulu être un relais citoyen auprès des enfants tant dans leur apprentissage de la tolérance, de l'acceptation de l'autre, dans l'ouverture et la capacité à développer des stratégies cognitives.

Cette expérience, ce savoir faire, le fruit de nos réflexions permettent à l'enfant de s'épanouir et surtout aux parents de reconnaître leur enfant en tant que futur adulte et de l'aider plus facilement dans son intégration dans la société.

La philosophie de départ qui a poussée au développement d'une éducation sensualiste et communautaire nous a paru correspondre aux réels besoins des enfants. De plus, il faut ajouter qu'éduquer non pas dans la contrainte mais dans le plaisir, a plus d'effets et de résultats positifs dans la construction de la personnalité de l'individu.

Il ne fait plus aucun doute que l'éducation des enfants commence dès la naissance et que tout le processus éducatif est déterminé par sa vie affective et son environnement social.

Les objectifs visés par ces nouvelles places

A- Objectif généraux

1- Pour les enfants

- Accueillir les enfants dans un lieu convivial où chacun puisse s'exprimer.
- Permettre à l'enfant de se développer, d'apprendre et grandir dans un cadre socio culturel et affectif adapté.
- Favoriser les potentialités motrices de l'enfant afin de lui permettre de connaître son corps et ainsi de pouvoir évoluer sans grande difficulté dans un espace convivial et aménagé à cet effet.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Donner des repères spatiaux- temporels et affectifs afin de lui permettre de grandir en toute sécurité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12720-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Fiche Action Contrat Enfance Jeunesse

Commune de SAINT-DENIS

2- Pour les parents

- répondre aux différents besoins de modes de gardes des familles
- proposer un accompagnement et un soutien à la parentalité

B- Objectif secondaires

1. Pour les enfants

- Favoriser les échanges, la communication de l'enfant et de lui donner les moyens de se découvrir et découvrir les autres.
- Favoriser les activités motrices afin qu'il se connaisse. Respecter le rythme et besoin de l'enfant tant dans son développement global que quotidien.
- Développer le lien social entre l'enfant et ses pairs, d'une part, et d'autre part vers l'adulte autre que sa famille.
- Sécuriser l'enfant dans son épanouissement affectif et physique
- Préparer l'enfant et les parents à accepter la séparation en vue de la future scolarisation et intégration sociale de l'enfant.
- Aider l'enfant à construire sa personnalité dans sa globalité

2. Pour les parents

- Développer des espaces d'activités à la crèche « LES CHERUBINS » pour consolider le lien parents /enfants /professionnels.
- Favoriser un espace d'écoute des problématiques rencontrées par les parents face aux enfants
- Permettre aux parents de se sentir libre de venir discuter, échanger selon leurs besoins et désirs
- Apporter des réponses appropriées à leurs préoccupations et difficultés d'éducation
- Etre un lieu où tout parent peut venir s'informer sur l'évolution des enfants, sur l'évolution des politiques familiales, et sur la possibilité de pouvoir faire avancer les réflexions sur l'enfant et sa famille

Le travail de partenariat

Une structure petite enfance de nos jours ne peut se permettre de rester enfermée sur elle.

Commune de SAINT-DENIS

Elle ne se construit et n'évolue pas toute seule, elle a besoin de partenaires. Ce travail s'est déjà effectué avec la PMI, la DDJS, l'AMAFAR, L'AMARE, le CAMPS, enfance sans violence, Petite Oreille.

C'est pourquoi nous continuerons ce travail.

II. Descriptif opérationnel du projet

Afin de répondre au mieux aux besoins d'une majorité de familles et en tenant compte des différentes étapes du développement de l'enfant, la crèche « LES CHERUBINS » propose un mode d'accueil permanent et discontinu des enfants de 15 mois à 4 ans.

1. Moyens humains

Une équipe pluridisciplinaire sera engagée pour répondre au mieux aux attentes des parents et des enfants. En effet, nous avons pu constater que la diversité d'une équipe permet à l'enfant d'avoir une vision élargie des choses. L'enfant se doit d'adapter son comportement constamment aux personnes différentes et ainsi il se confronte à la différence des consignes et modes d'autorité des adultes. Il varie son champ d'expériences et sa vision aussi des valeurs de la vie.

L'équipe

➤ **L'équipe permanente :**

Un gestionnaire à mi-temps responsable du personnel et garant du bon fonctionnement de la structure

Une directrice diplômée (Educatrice de jeunes enfants)

Une directrice adjointe (Infirmière)

3 auxiliaires de puériculture

5 animateurs diplômés : C.A.P petite enfance (dont 1 à temps partiel)

1 animateur temps plein

➤ **L'équipe des vacataires ou d'intervenants extérieurs**

- Un médecin pédiatre
- Un expert-comptable
- Un Commissaire aux Comptes

2- lieu d'accueil

Les huit nouveaux enfants intégreront un box dans le bâtiment de la crèche « LES CHERUBINS » ce qui donnera une capacité de 48 enfants sur cet établissement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12720-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Fiche Action Contrat Enfance Jeunesse

Commune de SAINT-DENIS

a. aménagement de l'espace du lieu

C'est une structure conçue pour accueillir des enfants de 15 mois à 4 ans d'une capacité de 48 enfants. Comme nous souhaitons privilégier les étapes d'éducatives dans la prise en charge des enfants, nous organiserons trois espaces distincts pour les enfants.

Cet espace sera subdivisé en plusieurs zones d'activités, on y trouvera une zone de sommeil, une zone de vie sociale (prise de repas jeux) une zone de change (toilette, hygiène), et une zone extérieure consacrée aux jeux de plein air.

Ainsi pour que chaque enfant puisse s'éveiller à son rythme, nous répartirons les 6 groupes selon des tranches cohérentes d'âge.

Chaque groupe fonctionnera de manière autonome. Autrement dit, chaque groupe aura ses zones pour les utiliser de manière indépendante. Ceci n'exclut pas pour autant l'utilisation d'un patio aménagé commun qui est au centre de la structure.

Une attention particulière sera portée sur le matériel utilisé à savoir un matériel adapté selon les règles de conformité et normes européennes. De plus l'aménagement sera conçu de telle manière à ce que les enfants se sentent en sécurité, à l'aise dans leur espace de vie quotidienne.

La sécurité, l'aisance, le confort ainsi que la convivialité seront les priorités de ces aménagements.

b. les moyens pédagogiques

La pédagogie mise en pratique au sein de la crèche « LES CHERUBINS » est basée sur l'acquisition de différents apprentissages autour de l'éveil sensoriel. Les enfants apprennent tout d'abord par imitation et ensuite expérimentent tout au long de la journée leurs découvertes. Pour ce faire, on leur propose des jeux, des ateliers et du matériel adapté et un accompagnement rapproché.

3- Le projet éducatif

❖ Education intellectuelle

Les activités de prise en charge au niveau du développement cognitif et affectif seront basées sur le développement des sens et sensations des enfants. C'est pourquoi nous proposerons des activités ludiques autour de la création, de l'imagination, l'éveil musical, jeux libres et spontanés, jeux de construction, jeux extérieurs et l'apprentissage de langues étrangères :

- Les arts plastiques

Commune de SAINT-DENIS

Les objectifs

- développer la motricité fine
- faire connaître les différentes matières au travers du toucher et du goût et de la vue
- sensibiliser l'enfant à l'art
- développer au travers de la création d'objet son sens artistique, esthétique et créatif propre à chaque enfant.

Les moyens

- le dessin, collage
- la peinture
- la pâte à modeler, pâte à sel
- les jeux d'eau
- enfilage de perles
- confection de pâtisserie

- La littérature enfantine

Les objectifs

- permettre à l'enfant de connaître tout d'abord l'objet, le livre, puis au fur et à mesure lui montrer la fonction première du livre pour lui donner le goût par la suite à la lecture
- stimuler l'iminaire de l'enfant
- favoriser l'acquisition du langage en lui faisant découvrir des nouveaux mots
- développer le sens de l'observation et ses capacités de concentration
- favoriser la fonction cathartique du livre c'est à dire qu'au travers d'histoire de contes l'enfant va pouvoir se retrouver dans les personnages ou les situations et ainsi cela lui permettra de mieux comprendre les différentes phases de sa vie

Les moyens

- un aménagement d'un espace livre dit bibliothèque.
 - accès libre au coin bibliothèque
 - des livres adaptés à chaque âge
 - un temps conte sera mis en place régulièrement par l'équipe

- L'éveil musical

Les objectifs

- permettre à l'enfant de connaître différents sons et musiques
- au travers de chansons, favoriser sa capacité de mémorisation auditive et de verbalisation
- développer certaines capacités motrices

Commune de SAINT-DENIS

Les moyens

- des temps de chants réguliers qui ponctuent chaque moment de la journée (à table, au brossage des dents, jeux libre...)
- des contes musicaux seront proposés
- manipulation d'instruments de musique

❖ Projet social

Les activités de prise en charge en ce qui concerne les relations avec le monde social seront axées sur une forte mobilisation de l'observation et d'implication.

Les enfants seront amenés à voir « de visu et in situ » la réalité sociale et extérieure.

Trois axes de travail seront préconisés :

- **1. L'accompagnement et le soutien des familles** dans le cadre de la parentalité de plus on fera des statistiques chaque année pour repérer le profil des familles: offres de garde, spécificités de l'accueil et souhaits des parents.

- **2. L'Intégration d'enfants porteurs d'un handicap dans la structure**

En effet, comme la convention relative aux droits de l'enfant stipule que :

- les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.
- La crèche « LES CHERUBINS », comme par le passé, continuera à mettre en place un accueil spécifique pour ces enfants dits « différents » avec des besoins spécifiques.

Objectif :

Intégrer pleinement l'enfant différent dans la structure.

Moyens :

Le prendre en charge simultanément avec les autres enfants tout en privilégiant certaines prises en charges (temps de soins spécifiques, jeux, activités adaptées et pédagogie adaptée).

En outre, on impliquera les parents de l'enfant dans la démarche de travail afin qu'ils comprennent et adhèrent à cette prise en charge tout en suivant son évolution.

Les partenaires seront aussi sollicités pour améliorer le bien-être de l'enfant notamment la P.M.I., l'Hôpital, Le CAMPS, les Associations, les éducateurs, infirmiers,...

- 3. l'accompagnement et le soutien à la parentalité
le maintien de la référence parentale

Au même titre que pour l'enfant, la séparation peut constituer une véritable épreuve pour les parents. En effet, se séparer quotidiennement de son enfant, après avoir partagé des moments privilégiés à ses côtés pendant ses premiers mois de vie, peut être vécu comme un moment douloureux par les parents. D'où parfois certains parents peuvent se sentir coupables quand ils laissent leurs enfants dans une structure d'accueil.

L'enjeu sera alors pour la structure d'accueil de permettre aux parents d'exprimer leurs éventuelles angoisses, craintes ou appréhensions liés à la séparation par le biais d'un espace spécifique où l'écoute attentive, la disponibilité, la compréhension ainsi que la confidentialité professionnelle seront assurés.

L'objectif sera de permettre aux parents de se déculpabiliser et de ne plus considérer la séparation comme un abandon de l'enfant mais une étape vers une certaine autonomie et un élargissement des relations de ce dernier.

D'autre part, il est important de pouvoir apporter une aide pédagogique, éducative à des parents qui ressentent des difficultés dans l'éducation de leur enfant. En somme, les aider dans leurs rôles de parents.

C'est pourquoi les parents devront être rassurés et confortés dans leurs rôles de premiers éducateurs de l'enfant. L'équipe n'est en aucun cas un substitutif aux parents mais bien un relais dans la prise en charge éducative de l'enfant.

D'où l'importance extrême des parents lors de la phase d'adaptation, au sein de la structure d'accueil, car ils constituent déjà le premier repère pour l'enfant, et c'est à travers cette référence parentale, que l'enfant va apprendre à élargir son champ relationnel, au sein d'un nouvel environnement.

De plus, il est primordial que les parents prennent conscience que le fait de devenir parents requiert tout un apprentissage, parfois non sans difficultés, et que donc la parentalité n'est pas une fonction innée, mais, au contraire, une fonction qui s'acquiert progressivement.

Afin que la structure d'accueil puisse permettre à l'enfant de vivre des expériences enrichissantes et structurantes pour son épanouissement, il est important que les parents acceptent que ce nouveau lieu d'accueil soit un lieu de vie pour l'enfant, et qu'il soit nécessaire qu'eux-mêmes puissent investir ce lieu en gardant en permanence leurs rôles de premiers éducateurs de l'enfant. Ce dernier pourra ainsi se sentir valorisé à travers l'intérêt que vont lui porter ses parents dans ce nouveau lieu d'accueil. Alors, ces moments communs passés au sein de la structure pourront être synonymes de plaisir partagé entre l'enfant, les parents, et l'équipe d'accueil. Car il n'est nullement question d'installer, aux yeux de l'enfant, une quelconque rivalité entre ses parents et les professionnels, ce qui ne ferait que créer une certaine confusion dans l'esprit de l'enfant.

Chacun des partenaires impliqués dans la relation éducative se doit d'assurer le rôle qui lui incombe, l'objectif majeur étant la cohérence dans la prise en charge éducative de l'enfant. Il est également important de noter que malgré l'absence physique des parents, l'équipe d'accueil veillera à ce que la référence parentale soit maintenue auprès de l'enfant, afin d'assurer à ce dernier une continuité dans sa sécurité affective.

Commune de SAINT-DENIS

De plus, l'adhésion des parents aux principes éducatifs proposés par la structure d'accueil, constituera un atout majeur dans le travail de partenariat entre l'enfant, les parents, et les professionnels, dans le cadre d'une continuité dans la prise en charge éducative de l'enfant.

III. Critères d'évaluation

1-L'évaluation qualitative

Pour évaluer notre action, un bilan sera fait tous les ans par la direction sur le plan pédagogique en collaboration avec les équipes. S'ajoutent à cela les évaluations régulières lors de réunions de travail par semestre.

De plus, en fin d'année, au cours d'une réunion, les familles pourront donner leur avis sur la prestation de la structure dans son ensemble.

2.L'évaluation quantitative

Un bilan financier est réalisé par l'expert-comptable et entériné par un Commissaire aux Comptes chaque année et présenté lors de l'assemblée générale de l'association.

❖ **Activité :**

Date de prise en charge des nouvelles places : **Janvier 2013**

	8 Places
Capacité théorique	2013
Nombre de jours de fonctionnement par an	240
Amplitude d'ouverture par jour	10H00
Nombre d'heures d'ouverture par an	2400
Nombre de places PMI	8
Capacité théorique ¹	19 200
Prévisions d'activité	2013
Nombre d'heures enfant payés par les familles (moins de 4 ans)	19 200
Nombre d'heures enfant payés par les familles (4-6 ans)	/
Nombre total d'heures enfant payés par les familles	19 200
Taux d'occupation ²	> 90 %

¹ Nombre d'heures d'ouverture par an X nombre de places contractualisées.

Accusé de réception en préfecture
974 219740143-20121215127264 DE

Date de réception préfecture : 26/12/2012

Commune de SAINT-DENIS

❖ Données financières :

	8 Places
Charges	2013
Personnel	48 890,00
Autres charges	36 920,00
Total Charges	85 810,00
Produits	2013
Participations Familiales	14 400,00
PSU / PSO	39 710,00
Autres Subventions	2 000,00
Subvention Municipalité C.E.J	22 340,00
Subvention Conseil Général	7 360,00
Total Produits	85 810,00
Prix de revient par acte	4,47

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12720-4-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Fiche Action Contrat Enfance Jeunesse

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012


Gilbert ANNETTE